

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2008

**ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS**  
(Deuxième lecture) - (n° 819)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 396

présenté par  
Mme Lebranchu  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Dans la dernière phrase de l'alinéa 2 de cet article, après les mots :

« Haut conseil des biotechnologies »,

insérer les mots :

« et du Conseil national de la consommation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Conseil national de la consommation, au sein duquel siègent les associations de consommateurs, ayant d'ores et déjà été saisi pour rendre un avis sur la définition du « sans organismes génétiquement modifiés », il convient de prévoir que ses recommandations seront effectivement prise en compte.